

# Rôles, responsabilités et moyens d'action des municipalités pour la protection des lacs et cours d'eau

## Journée d'information technique Bassins versants de la zone Bécancour



**Mercredi 3 mars 2010 de 8h45 à 16h00**

**Salle Bernier, Manoir du lac William, 3180 rue Principale, St-Ferdinand**

### **INTRODUCTION**

Dans le cadre du plan d'action régional pour contrer les cyanobactéries, le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et ses partenaires sollicitent la participation des municipalités des bassins versants de la zone Bécancour pour cette journée d'information technique. Le milieu municipal est amené à jouer un rôle de plus en plus important dans la protection des lacs et cours d'eau. C'est pourquoi leur implication est primordiale pour favoriser le développement durable de notre ressource collective en eau.

### **OBJECTIFS**

Cette journée vise à informer et outiller le milieu municipal sur les **rôles, responsabilités et moyen d'action des municipalités pour la protection des lacs et cours d'eau**. Cette activité se veut également une occasion de favoriser les échanges et le transfert des connaissances entre les acteurs du milieu municipal (maire, élu, directeur-général, inspecteur, aménagiste, technicien, etc.) et autres intervenants locaux.

### **DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE**

Cet événement, qui accueillera plusieurs conférenciers spécialisés, se divise en deux parties. La première se consacrera principalement à l'aspect législatif et participatif des municipalités dans la protection des lacs et cours d'eau. La deuxième abordera les aspects plus techniques des moyens d'action comme le contrôle de l'érosion lors de l'entretien des fossés de route et des ponceaux ainsi que la gestion des fosses septiques.

### **INSCRIPTION ET INFORMATION**

Alexandre Guérin, chargé de projet régional cyanobactéries, 819-980-8038 poste 204, alexandre.guerin@grobec.org

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h30	Accueil et inscription
9h00	Mot de bienvenue
9h10	<i>La protection des lacs et cours d'eau : rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens (1<sup>ère</sup> partie)</i> <i>Me Jean-François Girard, Avocat et biologiste spécialisé en droit de l'environnement et droit municipal chez Dufresne Hébert Comeau, et président du conseil d'administration du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)</i>
10h15	Pause
10h30	<i>La protection des lacs et cours d'eau : rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens (2e partie)</i> <i>Me Jean-François Girard, Avocat et biologiste</i>
12h00	Dîner
13h15	<i>Le contrôle de l'érosion et des sédiments : pour le bien de nos plans d'eau</i> <i>M. Jean Gagné, géomorphologue, M. Sc., Coordonnateur en environnement, MTQ-Estrie</i>
14h15	Période de discussion
14h30	Pause
14h45	<i>La gestion des vidanges des fosses septiques dans la MRC du Haut-Saint-François</i> <i>M. René Vachon, Technicien en environnement de la MRC du Haut-Saint-François</i>
15h15	Période de discussion
15h30	<b>Délimitation de la bande riveraine et d'un cours d'eau, présentation de la trousse d'outils informatiques</b> <i>Alexandre Guérin, chargé de projet régional cyanobactéries</i>
15h45	Mot de la fin

### FICHE D'INSCRIPTION

**Frais d'inscription :** 20 \$ par personne (Incluant le dîner et une trousse de documentation par municipalité et MRC). Prenez note que nous ne faisons pas de facturation. Le paiement fait foi de l'inscription. Un reçu pourra vous être remis sur place.

**Date limite d'inscription :** 24 février 2010

Veillez, s'il vous plaît, retourner votre fiche d'inscription et paiement à l'adresse suivante :

**Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)**  
1800 ave St-Laurent #01  
Plessisville, (Québec), G6L 2P8

\*Veillez libeller votre chèque à l'ordre de GROBEC

Détacher et poster

Journée d'information technique  
Bassins versants de la zone Bécancour

NOM ET FONCTION : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

ORGANISME : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

TÉLÉCOPIE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

REÇU : AU NOM DE : \_\_\_\_\_